

Affaire suivie par : CB
Téléphone : 04 67 61 68 02
Mél : pref-concours@herault.gouv.fr

Montpellier, le 20 mai 2021

PROCES VERBAL

ADMISSIBILITE DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER – SESSION 2021- REGION OCCITANIE

Le préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Le jeudi 20 mai 2021 s'est réuni le jury compétent pour le concours interne d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2021.

La liste des candidats admissibles a été établie par ordre alphabétique comme suit :

Nombre de candidats admissibles pour la session:48

Numéro d'inscription	Nom de naissance	Nom Marital	Prénom
PREF31_1765090	ASSANI		MOUNTAKIDHOU
PREF31_1763885	AUDRAN	ABRAHAM	VALERIE
PREF34_1765350	BERNARD	-	CHRISTELLE
PREF34_1765495	BONVALOT	BONVALOT	CELINE
PREF34_1766287	BOUCHER		ANGELIQUE
PREF34_1766237	BROUTIN		JUSTINE
PREF34_1764567	CABANACH		CHANTAL
PREF31_1761407	CASTELOOT		ROMAIN
PREF31_1771217	CRUTEL		NICOLAS
PREF31_1763597	DE PEREYRA		ANNE

PREF34_1766294	DELCAMPE		SANDRINE
PREF34_1766387	DELSART	CATALIOTTI VALDINA DEL GRANO	MARIE
PREF34_1764658	DEROUICH		CHEYMA
PREF31_1764454	DOMENJOLE		MURIEL
PREF34_1773236	DOMERGUE		CLAIRE
PREF31_1762540	DOMINGUEZ		VANESSA
PREF34_1765843	DONNANTUONO		LAURENCE
PREF34_1768388	DUBOIS		KAREN
PREF34_1766322	DURET		ELISE
PREF34_1761651	EVEN		HELENE
PREF31_1765126	FERRASSE	VILLANUEVA	AMELIE
PREF34_1773235	FOREST		LAURENT
PREF31_1767475	GORAM		LAURA
PREF34_1761006	HAMMOU-KADDOUR		NAOUAL
PREF34_1764695	HERRERO		PAULINE
PREF34_1766323	HILLEBRAND		PAULINE
PREF34_1762058	JULIEN		MATTHIEU
PREF34_1766633	LE TOHIC		FLORIAN
PREF31_1767487	LUCCHETTA		SANDRINE
PREF34_1760943	MARTINEZ		ALEXIA
PREF34_1760942	MEPHARA		MICKAELLA
PREF34_1764472	NAVARRÉ		RODOLPHE
PREF34_1763036	NEMET	SELENDIC	RENATA
PREF34_1766326	NIEL	NIEL JACQUEMIN	EMMANUELLE

Secrétariat général commun de l'Hérault
Pôle des ressources humaines
Unité recrutement, concours et formation

PREF34_1762307	PETRAULT		MARION
PREF34_1765500	REYNAUD	DIAZ	SYLVIE
PREF31_1765826	ROYER		MONIQUE
PREF34_1766263	SAINT-LAURENT	BERNAT	ESTELLE
PREF34_1765946	SATRAOUI	LEBLANC	FATIMA
PREF34_1765974	SERGIO		FRANCESCO
PREF34_1765624	SIMON		VALENTINE
PREF34_1761327	TAOUIL	BOUFRIDI	FAIZA
PREF34_1763345	TIGRINE		SORAYA
PREF34_1765832	VERGER		ANAIS
PREF34_1765872	VICEDO		OLIVIA
PREF34_1766372	VIVES		MARGAUX
PREF34_1766507	VOGLEY		QUENTIN
PREF31_1762500	ZERROUKI	BENAMEUR	NOURIA

pour le préfet et par délégation,
la Présidente du jury,



Christine CHEVALIER

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault – 34 place des Martyrs de la Résistance – 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de l'Intérieur – Place Beauvau – 75008 PARIS CEDEX 08. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

